

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2019

Date de convocation et d'affichage : 7 juin 2019.

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 10.

Présents :

Mmes BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylvianne, BEURY Jeanne-Laure, BLUM Catherine, BOUCHOT Chantal, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEMELLE Flavienne, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PAUTRAS Marie-Françoise, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RICHARD Sophie, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, THOMAS Christine, URBAIN Sandrine

MM. ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BACHMANN Jean-Marie, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAPLOT Roland, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAUX Pascal, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GAURIER Claude, GATOUILLET Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUMBERT Christophe, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEPRINCE Didier, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, PARIGAU Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RICHARD Olivier, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SUBTIL Bruno, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel

Représentés : GARNERIN David par COLLIN Isabelle, BRANLE Christian par TRESSOU Marie-Hélène, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, SAINTON Michel par LEBRUN-HUTINEL Françoise, ROTA Colette par MORET André, VETTER Claude par SIMON Chantal, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno

Sont excusés et ont donné pouvoir : HUBINOIS Alain à TRIBOT Philippe, DEMOISSON Daniel à BLANCHARD Dominique, FEVRE Dolly à GIRARD Marc, ABEL Jean-Pierre à PEUCHERET Alain, ROBERT Isabelle à VOLHUER Michel, CHAMPAGNE Anicet à ROUSSELOT Nicole, SAUNOIS Serge à MEIRHAEGHE Jean-François, COURTOIS Jean-Christophe à COTEL Philippe, VAN de ROSTYNE Alain à GAURIER Claude, LEROY Marie-Thérèse à FAURE Gilbert, DRAGON Jean-Luc à GREMILLET Annie, LEDOUBLE Catherine à BALLAND Alain, CODAZZI Colombe à VIART Jean-Michel, LEIX Jean-François à ARNAUD Jean-Jacques, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BOISSEAU Dominique à BRET Marc, PATELLI Lise à BEURY Jeanne-Laure, ROUVRE Annie à PHILIPPON Elisabeth, ZAJAC Anna à BLANCHON David

Excusés : PETIT Sandrine, RESLINSKI Jean-François, REHN Yves, RIGAUD Jacques, ZWALD Jérémy, SPILMANN Marcel, AMILHAU Marie-Pierre, MENUUEL Gérard, SERRA Frédéric

Absents : GRIENENBERGER Daniel, FRAPIN David, KISSERLI Jean-Marie, RABAT-ARTAUD Nadia, SIMON Véronique, MARTINOT Bruno

Sont présents mais n'ont pas pris part au vote, étant en conflit d'intérêt : SEBEYRAN Marc, HELIOT-COURONNE Isabelle, DUCHENE Annie, GIRARDIN Olivier, SUBTIL Bruno, BEURY Jeanne-Laure, CHEVALIER Bertrand, LEPRINCE Didier, BAUDOUX Bruno, JOLLIOT Marie-France

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°14	Projet du Pôle européen de la bioraffinerie territoriale du chanvre
RAPPORTEUR	Christophe HUMBERT

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
102	109	109			10

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2019

**PROJET DU POLE EUROPEEN DE LA BIORAFFINERIE TERRITORIALE
DU CHANVRE**

Exposé :

L'environnement agricole mondial du chanvre est très concurrentiel. Sa culture couvre aujourd'hui environ 110 000 ha, ses principaux territoires de production se situant majoritairement en Chine/Corée, en Amérique du Nord et en Europe (France, Pays Bas et pays de l'Est de l'Europe). Le développement des surfaces au niveau mondial ces deux dernières années, mais aussi en Europe, démontre que le chanvre est devenu une culture d'importance stratégique, sur de multiples marchés, avec une plante qui peut « construire, nourrir, vêtir, fabriquer les matériaux de demain ». Leader européen avec la moitié des surfaces cultivées, la France dispose de 1 500 producteurs.

La filière chanvre est aujourd'hui identifiée comme « filière d'avenir », notamment dans le cadre de la stratégie « Bioéconomie Grand Est », mais aussi française. En effet, les différents produits issus du chanvre (fibre, chènevotte et graine) présentent de véritables atouts techniques et économiques pour répondre aux nouvelles exigences industrielles, environnementales et sociétales dans des domaines aussi variés que les matériaux composites, l'automobile, la construction, le textile ou encore l'agro-alimentaire, la cosmétique et la santé bien-être.

En Grand Est et plus précisément sur le territoire champardennais, première région de production européenne du chanvre, de nombreux acteurs sont référencés tant au niveau régional, national et international, comme incontournables dans leurs secteurs de compétence (amont agricole, recherche, innovation, développement économique, industrie et artisanat).

Le territoire de l'Aube est le principal producteur de chanvre français avec « La Chanvrière », coopérative agricole de première transformation, qui regroupe aujourd'hui 450 exploitations (soit plus de 50 % de la production française). Elle est le leader européen avec 34 % des parts de marchés.

Pour ces différentes raisons, depuis 2011, l'Agglomération de Troyes Champagne Métropole a identifié la filière chanvre comme un domaine d'activité porteur de valeur ajoutée et d'emplois pour son territoire. Pour accompagner le développement et la structuration de cette filière, elle a ainsi sollicité le Pôle de Compétitivité à vocation mondiale Industries Agro-Ressources (Pôle IAR) pour engager une réflexion sur la constitution d'une bioraffinerie de la plante chanvre (valorisation de toute la plante, écosystème d'entreprises et d'organismes d'accompagnement et de soutien à la R&D) en territoire rural.

Dans un premier temps, une dynamique s'est mise en place autour de cette ressource chanvre et a donné naissance à une première organisation de différents partenaires, autour du marché du chanvre dans la construction, avec la création en 2014 du Collectif 3 C Grand Est (Collectif Construction Chanvre en Grand Est), et a permis de commencer à réfléchir sur la stratégie globale multi-marchés dont souhaitait se doter la filière chanvre en Grand Est.

Aujourd'hui, les acteurs de la filière souhaitent franchir un nouveau « palier ». Il convient d'ouvrir la dynamique, l'élargir, rassembler et fédérer de nouveaux acteurs de la chaîne de valeur, de l'amont et de l'aval, sur les différents marchés d'application du Chanvre (bâtiment, mais aussi plasturgie, composites, textile, alimentaire, cosmétique-santé-bien-être). L'élargissement à de nouveaux acteurs vise à renforcer les marchés existants, identifier de nouveaux marchés à plus forte valeur ajoutée pour la ressource chanvre, et **co-construire un projet de territoire et de filière structurant, multi-acteurs et multi-marchés.**

Les enjeux sont donc très clairement identifiés :

- Devenir le territoire de référence du chanvre en Europe ;
- Renforcer l'attractivité et la compétitivité de la filière chanvre Grand Est, en Europe et dans le monde ;
- Accélérer les développements industriels ;
- Favoriser « les éléments différenciants positifs » du chanvre comme alternative à d'autres matières.

Pour atteindre cette ambition, le Collectif 3C Grand Est, association d'animation et fédératrice de « Filière Chanvre Grand Est » a répondu à un appel à candidature de la Région Grand Est visant à « l'émergence et à la mise en œuvre de Groupes Opérationnels pour le Partenariat Européen d'Innovation Agricole (GO PEI AGRI) ». Il se déroulera sur la période comprise entre septembre 2019 et août 2022 (soit 36 mois).

Ce dispositif européen « Partenariat Européen d'Innovation Agricole » entend favoriser une agriculture et une sylviculture compétitives, durables et plus efficaces dans l'utilisation des ressources. Le PEI AGRI souhaite encourager des partenariats entre les acteurs du développement, de l'enseignement agricole, les agriculteurs, les chercheurs et les entreprises, afin de renforcer les liens entre le monde de la recherche et les acteurs de terrain.

Pour répondre à cet enjeu, des collectifs d'acteurs vont se constituer en Groupe Opérationnel (GO) pour faire émerger des projets innovants en réponse à une problématique concrète de développement. Le principe d'un GO est de s'appuyer sur la diversité et la complémentarité des acteurs d'un territoire, pour rassembler en son sein les compétences nécessaires au projet.

Aussi dans le cadre de sa réponse à l'appel à candidature, le Collectif 3C Grand Est a proposé à l'Europe et à la Région Grand Est de constituer un Groupe Opérationnel **« Pôle Européen de la Bioraffinerie Territoriale du Chanvre »**, dont l'objectif sera de concevoir et de mettre en œuvre, à l'horizon de trois ans, la structuration d'un écosystème multi-acteurs et multi-marchés, innovant, adapté et attractif de la filière chanvre Grand Est pour développer sa compétitivité et ses marchés. La traduction concrète de cet objectif est de positionner cette structure en termes d'offres de services, de déterminer ses besoins et ses ressources, de définir son organisation et son modèle économique, d'établir son mode de gouvernance.

Ce projet de « Pôle Européen de la Bioraffinerie Territoriale du Chanvre » s'inscrit dans la volonté de la filière chanvre, en collaboration avec l'Agglomération troyenne, de **développer un projet économique ambitieux et structurant, porteur d'activités, d'emploi et d'attractivité pour le territoire et qui permettra de renforcer les liens économiques entre le rural et l'urbain** à l'heure où beaucoup de territoires souffrent de cette fracture.

C'est pourquoi le Collectif 3C Grand Est sollicite Troyes Champagne Métropole pour devenir partenaire de ce projet et signataire de la convention de partenariat. Le montant global prévisionnel de ce programme porté par le Collectif 3C Grand Est, inscrit sur trois années, s'élève à 931 383 €. Parmi les co-financeurs, la participation de l'Europe (dans le cadre du FEADER) pourrait atteindre 670 596 € (72 %) si le Collectif 3C Grand Est est retenu dans le cadre de l'appel à projet. Le plan de financement prévisionnel est joint en annexe.

Troyes Champagne Métropole sera co-financeur du projet, aux côtés de l'Europe et de la Région Grand Est, en valorisant la masse salariale et les frais de déplacement d'un personnel dédié, à hauteur de 50 % de son temps de travail, sur une durée de projet fixée à 36 mois.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE PARTICIPER au projet « Pôle Européen de la bioraffinerie territoriale du Chanvre » en tant que partenaire co-financeur, aux côtés de l'Europe et de la Région Grand Est, en valorisant la masse salariale et les frais de déplacement d'un personnel dédié à hauteur de 50 % de son temps de travail sur une durée de projet de 36 mois, sous réserve de l'obtention des financements du projet par le Collectif 3C Grand Est ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer la convention de partenariat pour le projet et le règlement intérieur annexés ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Grand Est et de l'Europe ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

